

224C2403
FR0000039620-FS0875

22 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MERSEN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 novembre 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, 15 novembre 2024, indirectement, par l'intermédiaire de CDC Croissance¹ et de Bpifrance Participations², le seuil de 15% du capital de la société MERSEN et détenir indirectement 3 652 600 actions MERSEN représentant 5 895 370 droits de vote, soit 14,96% du capital et 21,77% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	-	0	-
Bpifrance Participations SA	2 627 244	10,76	4 870 014	17,99
CDC Croissance	1 025 356	4,20	1 025 356	3,79
Total CDC	3 652 600	14,96	5 895 370	21,77

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché par CDC Croissance.

¹ Contrôlée à 100% par la CDC.

² Bpifrance Participations SA est contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'Epic Bpifrance.

³ Sur la base d'un capital composé de 24 418 312 actions représentant 27 076 323 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.